

La « romanisation » : définitions et usages d'un concept historique

Zheira KASDI

RÉSUMÉ

Généralement perçue comme la diffusion d'éléments romains – qu'ils soient juridiques, culturels ou matériels – au sein des territoires conquis par Rome durant la république et l'empire, la notion de « romanisation » a suscité de nombreuses discussions en lien avec leur époque. Utilisée en histoire romaine depuis le XIX^e siècle par les historiens et les archéologues, très tôt perçue comme le résultat d'une politique civilisatrice, et donc comme un modèle à suivre dans le contexte des empires coloniaux modernes, elle a par la suite été contestée par des générations de chercheurs insistant sur les limites de la notion. Entre confrontations des idées, redéfinition et tentation de l'abandon, la romanisation a donné lieu à de nombreux débats historiographiques marquants, et continue de mobiliser les chercheurs à travers les enjeux épistémologiques qu'elle soulève.



Illustration 1 : Monnaie (as) frappée dans l'atelier de Lyon entre 10 av. J.-C. et 14 apr. J.-C. (*RIC*, I, 233. 26,5 mm, 10,97 g) La tête d'Auguste est représentée sur l'avvers, accompagnée de la légende « César Auguste, fils du divin (César), père de la patrie ». Au revers, l'autel des Trois Gaules est reproduit de face, flanqué de part et d'autre de colonnes surmontées de Victoires se faisant face. La légende à Rome et à Auguste se lit en exergue. Source : Coin archives (Classical Numismatic Group, electronic auction 563, lot 712)



Illustration 2 : La table de Banasa (Musée de Rabat). Découvert sur le site antique de Banasa au Maroc, ce document gravé sur une table de bronze atteste l'accès à la citoyenneté romaine de quelques pèlerins, des notables de la tribu des *Zegrenses*. Constitué de plusieurs textes, la table met en lumière les mécanismes administratifs à l'œuvre dans la reconnaissance de cette citoyenneté. (Source : Laci3, CC0 via [Wikimedia Commons](#))



Illustration 3 : Vestiges de l'amphithéâtre élevé près du sanctuaire des Trois Gaules. Édifié en 19 apr. J.-C. et agrandi par l'empereur Hadrien (117-138), il s'agit du plus grand amphithéâtre de Gaule. (Source : Cqui, CC BY-SA 4.0 via [Wikimedia Commons](#))

Généralement perçu comme la diffusion d'éléments romains – qu'ils soient juridiques, culturels ou matériels – au sein des territoires conquis par Rome durant la république et l'empire, le terme « romanisation » fait son apparition chez les historiens à la fin du XIX^e siècle. Dans son *Histoire romaine* (*Römische Geschichte*, 1885), Theodor

Mommsen emploie le verbe « romaniser », tandis qu'en 1905 Francis Haverfield publie *The Romanization of Roman Britain*. Très flexible, la notion est appliquée à une variété de phénomènes et de situations, à l'origine de nombreuses critiques. Dès le début du xx^e siècle, celles-ci inscrivent la romanisation dans une série de débats historiographiques, parfois reflets des contextes politiques de leur époque.

La romanisation et ses vecteurs en débat

Dans le contexte des empires coloniaux du xix^e siècle, dirigés par une Europe persuadée de sa mission civilisatrice auprès des peuples colonisés et qui justifierait sa domination politique, les historiens perçoivent la romanisation comme le résultat d'une politique réfléchie : les Romains ont cherché à contrôler et à assimiler les vaincus – c'est-à-dire à les incorporer le plus complètement possible au sein de l'empire – en leur imposant les valeurs qui sont les leurs. Il s'agirait d'un processus délibéré qui se fonderait sur la puissance du vainqueur et sur sa volonté de civiliser les « indigènes » ; dès lors, c'est naturellement que les puissances coloniales marcheraient sur les pas de Rome, notamment en Afrique du Nord.

Durant les décolonisations, certaines limites de ce processus vertical de romanisation sont formulées. Marcel Bénabou publie ainsi *La résistance africaine à la romanisation*, tiré de sa thèse soutenue en 1972. À partir d'une analyse complète des sources littéraires et épigraphiques, l'auteur aborde les différentes formes de résistance à l'assimilation des populations nord-africaines, du règne d'Auguste (27 av. J-C – 14 ap. J-C) à celui de Dioclétien (284-305). Prenant appui sur des exemples précis, l'auteur insiste sur l'idée que les populations soumises à l'impérialisme romain ont remis en cause la romanisation, que ce soit du point de vue militaire ou culturel – ce dernier aspect impliquant la religion, le cadre de vie ou encore la langue. Voyant comme une forme de résistance, face à l'influence extérieure, certains aspects restés intacts de la vie des populations africaines (l'auteur parle de survivances ou de permanences), Marcel Bénabou souhaite faire des peuples dominés par Rome des acteurs de leur histoire. Selon lui, la romanisation en Afrique est imparfaite, ce dont témoignerait par ailleurs l'organisation de la société en trois groupes : les « Romains d'origine ou d'adoption » ; les « Africains réfractaires » installés en dehors des limites du territoire impérial ou dans des « enclaves » en son sein ; les « romanisés partiels », un groupe ethniquement et socialement disparate, et dont les membres pouvaient, selon les cas, s'avérer être plus proches des « Romains » ou des « Africains ».

On a reproché à Marcel Bénabou de n'avoir finalement pas su dépasser une approche traditionnelle de la question. En abordant le sujet à l'aune de la résistance intransigeante à la domination coloniale, l'auteur offre une lecture romanocentrée de l'histoire africaine. Dans un article publié dans les *Annales* en 1978 (« Romanisation et déromanisation en Afrique : histoire décolonisée ou histoire inversée ? »), Yvon Thébert a fermement critiqué une vision « profondément dualiste » de l'Afrique, ainsi qu'une « vision inversée », un retournement complet des concepts employés par l'historiographie traditionnelle. Il invite également à abandonner l'idée selon laquelle la colonisation européenne en Afrique reproduirait le schéma de la domination romaine. Selon lui, l'appréciation culturelle ne doit pas occulter les autres dimensions de la question, notamment l'importance de la période pré-romaine. Bien avant l'arrivée des Romains, l'Afrique numide, maure et libyque participe aux échanges commerciaux et culturels avec le monde méditerranéen. Elle profite des influences d'un hellénisme qui prépare les élites à la présence romaine. Dès lors, pour Y. Thébert, la romanisation serait « *la poursuite, sous des formes nouvelles, de contacts anciens.* »

Pour rompre avec une réflexion qui impliquerait une diffusion imposée et un rapport déséquilibré en faveur de Rome, certains chercheurs, comme Ramsey MacMullen, ont également envisagé la romanisation comme une forme d'acculturation voulue par les populations autochtones (*self-romanization*), et qui supposerait donc une certaine agentivité, une certaine liberté d'action, de celles-ci. Également lié à la décolonisation, le concept d'acculturation désigne le transfert ou l'assimilation de traits appartenant à une autre société à travers les contacts culturels. Il permet de formuler une critique à l'encontre des travaux qui, même implicitement, perçoivent

la civilisation occidentale comme une puissance supérieure exerçant un droit de domination sur des populations « indigènes », et qui véhiculent l'idée de la diffusion d'une culture civilisée venant de Rome.

L'analyse par le biais des changements culturels au sein des sociétés sur lesquelles Rome exerce son emprise permet, selon certains historiens, de dépasser les approches romanocentriques ou coloniales. Il s'agit, dès lors, de partir des dynamiques locales et des interactions, et non plus du pouvoir et de sa volonté. Contrairement aux concepts d'assimilation et d'acculturation, jugés trop restrictifs, celui d'hybridation ou de créolisation ont été avancés par de nouvelles générations de chercheurs soucieux de mieux comprendre la romanisation des milieux populaires. En effet, du fait d'une représentation très forte des élites provinciales dans la documentation disponible, les différentes études autour du phénomène de la romanisation se sont surtout concentrées sur les catégories supérieures de la population. Dans un article publié en 2001 dans l'*American Journal of Archaeology*, partant d'un rapprochement entre l'Occident romain et la situation du Cuba colonial, l'archéologue Jane Webster emprunte au domaine linguistique le concept de créolisation, qu'elle transpose notamment au champ religieux, pour décrire les interactions culturelles et dépasser une approche historique qui oppose Romains et populations autochtones. Pour l'auteur, le terme repose en effet sur l'amalgame des identités initiales dans une tierce identité, aux origines multiculturelles, et caractéristique des sociétés étudiées. Cependant, la notion de créolisation présente elle-aussi des déficiences : comme le montrent les sources archéologiques et épigraphiques, ce n'est pas la fusion d'éléments distincts, mais plutôt leur superposition, qui caractérise en premier lieu les polythéismes antiques.

La remise en question du concept même de romanisation

Les difficultés sémantiques soulevées par l'étude du processus de romanisation ont poussé les chercheurs à questionner la pertinence du concept, voire son existence même. La succession des débats et polémiques ont engendré, dans les années 2000, un rejet du concept par certains universitaires y voyant le reliquat de l'idéologie coloniale faisant de l'Occident le mandataire de la civilisation et du progrès. Pour d'autres historiens, à l'instar de Patrick Le Roux, la notion de romanisation présente certes des faiblesses, mais sa suppression ne peut pas être envisagée comme une solution et représenterait davantage un inconvénient. Il défend cette position en arguant notamment que : « (...) *le paradoxe de la critique a été d'évacuer totalement le centre par lequel, qu'on le veuille ou non, tout se tenait, même s'il ne déterminait pas tout.[...] D'où la multiplicité d'une histoire romaine riche à la fois de l'action du pouvoir romain et des interprétations spontanées ou sollicitées, selon les cas et dans des contextes mouvants, des populations locales qui ne se réduisaient pas aux élites dont la stabilité pose elle-même des problèmes encore à résoudre.* » Autrement dit, si le pouvoir romain n'est pas tout dans la romanisation, il n'est pas rien non plus.

Dans *l'Empire gréco-romain* (2005), Paul Veyne insiste quant à lui sur le fait que la romanisation, en tant que processus à l'œuvre, ne peut pas être le moyen par lequel, de quelque manière que ce soit, Rome aurait imposé sa propre culture aux peuples soumis. En effet, il n'existait pas, pour les Romains, une culture nationale dans le sens où nous pouvons l'entendre aujourd'hui. Rome exerce son pouvoir sur un monde unifié politiquement certes, mais un monde puisant ses racines dans la culture hellénique. Avec la conquête de la Grèce, des royaumes hellénistiques et de leurs colonies, Rome a aussi adopté leur culture. C'est ainsi que, par exemple, au sein de l'Empire, la langue grecque et la langue latine se côtoient. La romanisation ne peut donc pas être réduite à une seule dimension culturelle. Hervé Inglebert rejoint Paul Veyne sur cette idée. Dans son *Histoire de la civilisation romaine* (2005), il conçoit la romanisation comme une extension du modèle de la cité grecque par le fait des Romains. La diffusion des valeurs romaines accompagne cette extension et influence l'organisation de la cité en colonie et en municipes (statut attribué à une collectivité locale – généralement d'origine pérégrine (étrangère) – dont les magistrats en sortie de charge accédaient à la citoyenneté romaine). La romanisation repose donc préalablement sur la municipalisation, c'est-à-dire la création et la transformation de cités selon ces modèles romains, cadres de vie majeurs des provinciaux. Par conséquent, l'impérialisme romain engage aussi des

changements sociaux et politiques.

Finalement, comme le rappelle Hervé Inglebert, si elle est le résultat majeur et « commun » de la domination romaine, la romanisation – en tant que phénomène de diffusion – résulte de « processus divers », qui diffèrent selon les époques et les territoires. À la fois juridique et (sous certains aspects) culturelle, imposée par le vainqueur ou voulue par une catégorie des habitants de l'empire qui choisissent d'adhérer aux valeurs romaines, la romanisation est le fait du pouvoir comme celui des populations. Le principal enjeu pour Rome étant le contrôle administratif des territoires passés sous son autorité et la continuité des prélèvements fiscaux, la création de cités devient une forme essentielle de la romanisation. Premier relais du pouvoir dont l'administration est confiée aux aristocrates, la cité permet, entre autres, la diffusion du modèle urbain romain ainsi que la diffusion de la citoyenneté. Par mimétisme avec Rome, avec des variantes selon qu'elles se trouvent en Occident ou en Orient, les cités se voient dotées ou adoptent, entre autres, des éléments religieux, institutionnels, culturels et urbains de la capitale impériale.

En matière religieuse, un exemple est fourni par *Lugdunum* (Lyon), seule colonie des trois provinces gauloises (Gaule lyonnaise, Gaule aquitaine et Gaule belgique), fondée en 43 av. J.-C., qui connaît un véritable essor à partir d'Auguste. Nœud routier au cœur d'un important réseau de communication, la cité accueille plusieurs aménagements attribués à Auguste qui y séjourna vraisemblablement à deux reprises : un atelier monétaire, le théâtre, un rempart, un aqueduc, un nouveau forum ainsi qu'un sanctuaire dit des Trois Gaules, débuté le 1^{er} août de l'an 10 av. J.-C. sur la colline de la Croix-Rousse. Selon Strabon, dans sa *Géographie*, « le sanctuaire [est] dédié par l'ensemble des peuples gaulois à César Auguste [...] [et] comporte un autel considérable, orné d'une inscription énumérant soixante peuples et de statues de chacun de ces peuples, et un autre autel de grande dimension » (ill. 1). L'autel des Trois Gaules accueille des cérémonies régulières réunissant vraisemblablement les représentants des peuples de la Gaule et des personnalités locales en charge des prêtrises. Il symbolise l'unité autour du principat et le loyalisme des populations, dans un dialogue entendu entre les différentes parties prenantes des relations de pouvoir en vigueur. *Lugdunum* est plus tard dotée du plus grand amphithéâtre de Gaule où sont donnés de grands spectacles comme les jeux de gladiateurs et les chasses (ill. 3).

Toutefois, c'est sur le terrain du droit que le concept de romanisation est le plus probant. La table de Banasa, découverte en 1957 sur le site du forum de la colonie romaine de Banasa, en Maurétanie Tingitane (Maroc), en est un des exemples les mieux documentés. Cette inscription latine gravée sur une table de bronze retranscrit un dossier administratif concernant l'acquisition de la citoyenneté romaine par une famille de notables de la tribu des *Zegrenses* (ill. 2). En plus de nous renseigner sur les différentes étapes de la démarche, de la procédure centralisée et du rôle joué par le gouverneur provincial dans l'accès à la citoyenneté, le document met en lumière les rapports qui peuvent exister entre les membres des tribus africaines (*gentes*), dont le territoire était extérieur à celui de la cité à laquelle ils étaient administrativement rattachés, et le pouvoir romain. Entre 161 et 169, Julianus, un notable de la tribu, présenté comme étant « un des premiers de son peuple », obtient d'Antonin le Pieux (138-161) et de Lucius Verus (161-169) la citoyenneté romaine pour lui, sa femme Ziddina, et leurs quatre enfants : Aurelius Julianus, Maximus, Maximinus, Diogenianus. Une dizaine d'années plus tard, son fils Aurelius Julianus devient chef des *Zegrenses* et obtient parallèlement le droit de cité pour lui, son épouse Faggura et également leurs quatre enfants : Juliana, Maxima, Julianus, Diogenianus. Julianus père et fils obtiennent la citoyenneté et, comme le rappellent les empereurs dans la motivation de leur décision, l'attribution du droit de cité, à titre individuel, à des membres d'une communauté tribale est inhabituelle. Très rare, elle s'explique surtout par l'appartenance des bénéficiaires au groupe des notables locaux. Le père et le fils appartiennent en effet à une famille qui s'est distinguée au service de l'empereur et qui a fait preuve de dévouement à l'égard du pouvoir romain. D'autre part, le choix onomastique pour les enfants témoigne en faveur d'un processus de romanisation culturelle en cours dont la responsabilité est du seul ressort des acteurs, pas du pouvoir impérial.

Selon les époques et les lectures, les débats autour des modalités de diffusion de la romanisation (transformations

culturelles et juridiques), de la multiplicité des acteurs (citoyens romains, soldats, pèlerins...), ou encore des formes qu'elle revêt (force, persuasion, séduction) ont poussé les chercheurs à redéfinir ce concept, voire le dépasser. Loin d'être définitivement closes, les discussions autour de ce concept ont permis d'en renouveler l'approche et de rappeler, comme le fait Patrick Le Roux, qu'il s'agit avant tout d'un outil de travail indispensable. Marquée par de multiples facteurs, la romanisation est aussi le résultat d'une évolution à travers les espaces et le temps qui se mesure, de façon incontestable, dans le domaine juridique.

BIBLIOGRAPHIE

« La romanisation : une notion en débat », dans FAURE, Patrice, TRAN, Nicolas, VIRLOUVET, Catherine, *Rome, cité universelle. De César à Caracalla (70 av. J.-C. - 212 apr. J.-C.)*, Paris, Belin, 2018, p. 749-769.

« Les processus de romanisation », dans INGLEBERT, Hervé, *Histoire de la civilisation romaine*, PUF, 2005, p. 421-449.

LE ROUX, Patrick, « La romanisation en question », *Annales. Histoire, Sciences sociales*, Vol. 59, 2004/2, p. 287-311.

SEBAÏ Meriem, « La romanisation en Afrique, retour sur un débat. La résistance africaine : une approche libératrice ? », *Afrique et histoire*, Vol. 3, 2005/1, p. 39-56.

WEBSTER, Jane, « Creolizing the Roman Provinces », *American Journal of Archaeology*, Vol. 105, 2001/2, p. 209-225.

WOOLF, Greg, *Becoming Roman. The origins of provincial civilization in Gaul*, Cambridge, Cambridge, 1998.

Source URL:

<https://ehne.fr/encyclopedie/thematiques/l'europe-politique/l'europe-ses-definitions-ses-marges-ses-frontieres/la-romanisation-definitions-et-usages-d-un-concept-historique>